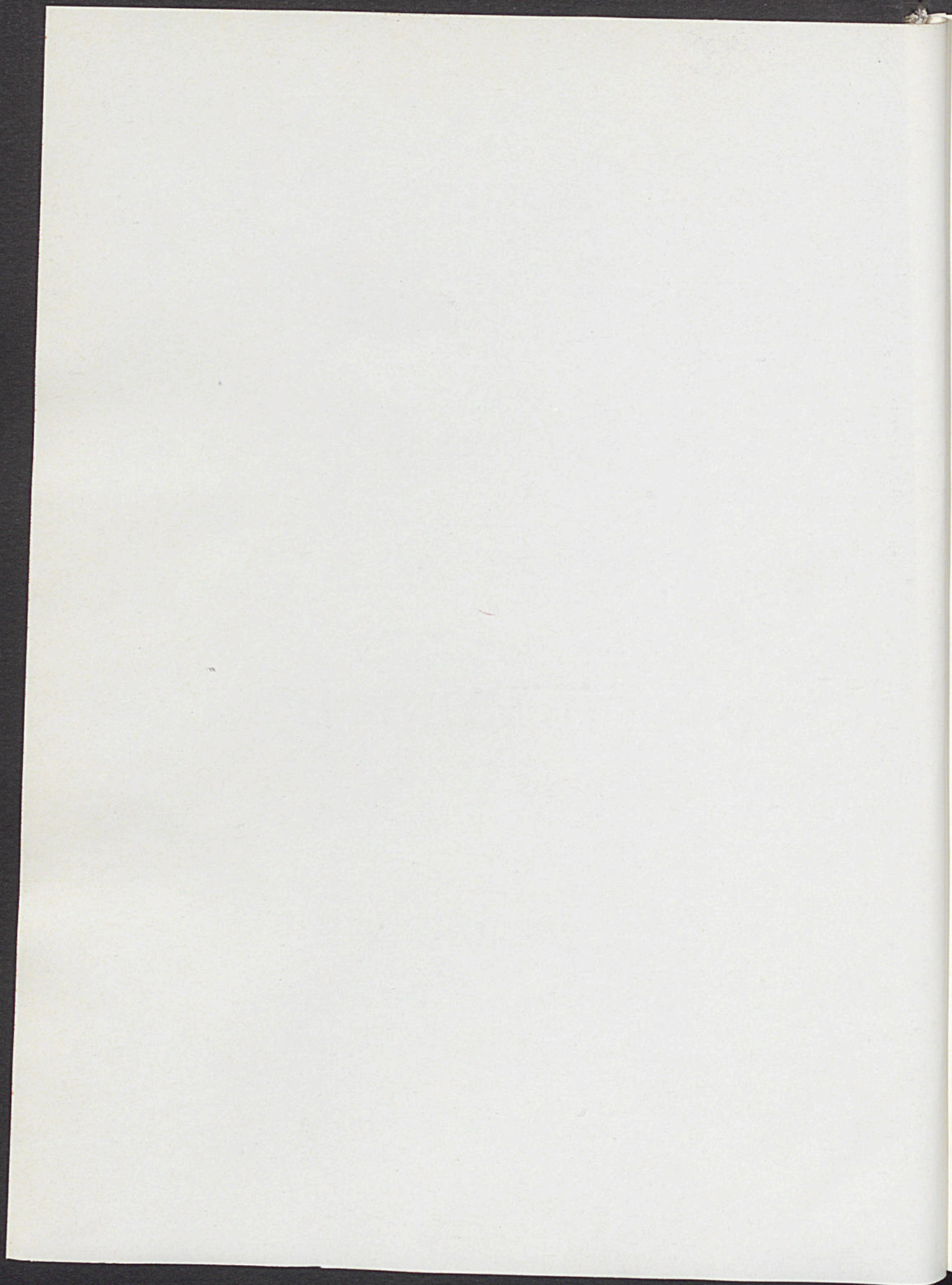


REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE LILLE

CONSEIL MUNICIPAL



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Année 1989

	Page	
Séance du 24 Mars		1
- 14 Avril	-	29
- 18 Mai	-	121
- 7 Juin	-	466
- 16 Juin	-	500
- 7 Juillet	-	512
- 9 Octobre	-	731
- 15 Octobre Installation du Conseil Municipal.	-	-
- 20 Novembre	-	996
- 18 Décembre	-	1295

TABLEAU D'ORDRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Elections du 24 Mars 1989

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| 1 - MAUROY Pierre | 33 - FREMAUX Jean-Louis |
| 2 - VAILLANT Raymond | 34 - BRACQ Martine |
| 3 - ROMAN Bernard | 35 - BARBAROSSA Daniel |
| 4 - DEGREVE Jean-Raymond | 36 - MATTIGHELLO Annick |
| 5 - DEBEYRE Guy | 37 - SABRE Jean-Claude |
| 6 - CATESSON Claude | 38 - STANIEC-WAVRANT Marie-Christine |
| 7 - PLANCKE Dominique | 39 - DAVIDT Véronique |
| 8 - VIRON Hector | 40 - PARGNEAUX Gilles |
| 9 - BERTRAND Pierre | 41 - CARON Fabienne |
| 10 - CACHEUX Alain | 42 - JAGU Denis |
| 11 - FLORENCE André | 43 - HASCOET Guy |
| 12 - WINDELS Pierre | 44 - DEPERNE Hervé |
| 13 - COLIN André | 45 - IFRI Malik |
| 14 - BUFFIN Jacquie | 46 - CHEBOUB-KERROS Arlima |
| 15 - CAPON Ariane | 47 - DAUBRESSE Maurice |
| 16 - KANNER Patrick | 48 - SEGARD Denise |
| 17 - ROUGERIE Daniel | 49 - DONNAY Jacques |
| 18 - BESSON Paul | 50 - D'ERCEVILLE Monique |
| 19 - MERESSE Rachel | 51 - STIKER Monique |
| 20 - DELANNOY Jean | 52 - CODACCIONI Colette |
| 21 - BOUCHEZ Monique | 53 - DAVAL Claire |
| 22 - STAHL Jacqueline | 54 - DEREUX Michael |
| 23 - BURIE Christian | 55 - BIENVENU Alain |
| 24 - DEMAILLE Alain | 56 - TURK Alex |
| 25 - PAUWELS Alexandre | 57 - RICHIR Jacques |
| 26 - TANGHE-LEGUEVEL Renée | 58 - SINAGRA Jean-François |
| 27 - PETIT Godeleine | 59 - CAMUSET Fabien |
| 28 - ESCANDE Jeannine | |
| 29 - DEROSIER Bernard | |
| 30 - SULMAN Charles | |
| 31 - DEBIEVE Jacques | |
| 32 - DE SAINTIGNON Pierre | |

N° 1

Conseil Municipal

Réunion du 24 Mars 1989

Compte rendu

adopté à la séance du 14 Avril 1989

La séance est ouverte à 17 heures 45, sous la présidence de Madame Rachel MERESSE, Vice-Doyen d'âge de l'Assemblée.

Mme Rachel MERESSE - Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Tout d'abord une désignation, celle du Secrétaire de séance. Normalement cette fonction est tenue par le benjamin de l'assemblée, mais pour la commodité du travail, car tout à l'heure nous aurons à dépouiller de nombreux votes, je vous demande de désigner le benjamin de séance ainsi que les deux plus jeunes membres suivants de l'assemblée ; ces derniers ne viendront qu'au moment du dépouillement, il n'y a qu'un seul Secrétaire de séance siégeant.

Le plus jeune est M. CAMUSET Fabien, né le 6 Janvier 1966, je l'invite à venir prendre place à mes côtés.

Les deux suivants sont Mme CHEBOUB-KERROS Arlima née le 22 Juin 1963 et M. IFRI Malik né le 7 Août 1960.

Mesdames, Messieurs, je vais vous donner lecture du recensement des votes fait au bureau centralisateur de la ville.

2ème tour de scrutin 19 Mars 1989 :
Nombre d'électeurs inscrits : 93.896
Nombre de votants : 52.862
Nombre de suffrages exprimés : 50.924

Ont obtenu :

Liste du Rassemblement et du Centre «Pour le Renouveau de Lille» conduite par Alex TURK : 23.498 voix.

Liste de Rassemblement avec Pierre MAUROY «Gagnons l'an 2000» : 27.426 voix.

Conformément à l'article L 262 du Code électoral, modifié par la loi n° 82-974 du 19 Novembre 1982, la répartition des sièges est la suivante :

46 sièges pour la liste de Rassemblement avec Pierre MAUROY «Gagnons l'an 2000».

13 sièges pour la liste du Rassemblement et du Centre «Pour le Renouveau de Lille» conduite par Alex TURK.

Au lieu de vous lire la liste des élus je vais tout simplement demander au secrétaire de séance de procéder à l'appel.

M. CAMUSET vous avez la parole.

Présents : MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BRACQ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAMUSET, Mmes CAPON, CARON, M. CATESSON, Mmes CHEBOUB-KERROS, CODACCIONI, MM. COLIN, DAUBRESSE, Mme DAVIDT, MM. DEBIEVE, DEGREVE, DELANNOY, DEMAILLE, DEPERNE, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DE SAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, HASCOET, IFRI, JAGU, KANNER, Mme MATTIGHELLO, M. MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, Mme PETIT, MM. PLANCKE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, Mme SEGARD, M. SINAGRA, Mmes STAHL, STANIEC-WAVRANT, STIKER, M. SULMAN, Mme TANGHE-LEGUEVEL, MM. TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme DAVAL, M. DEBEYRE.

Mme MERESSE - ... que je déclare installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire de la ville de Lille.
Je vous rappelle l'article L 122-4 du Code des Communes.

«Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu».

Article L 122-5, 1er alinéa :

«La séance dans laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal».

Je voudrais préciser que je siége en remplacement du Recteur DEBEYRE, souffrant ; je suis la Doyenne d'âge en second, ce qui me vaut l'honneur de présider cette séance.

J'ajoute encore que le vote par procuration est prévu au 2ème alinéa de l'article L 121-12 du Code des Communes pour l'élection du Maire et des Adjointes.

J'invite, par conséquent, les Conseillers ayant un pouvoir à se faire connaître afin de permettre la collecte des procurations.

J'ai la procuration du Recteur DEBEYRE qui est donnée à Mme BUFFIN.

La procuration de Mme DAVAL qui est donnée à M. TURK.

Il nous faut maintenant procéder à l'élection du Maire.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

M. DEROSIER vous avez la parole.

M. DEROSIER - Mme la Présidente d'âge, je propose la candidature de M. Pierre MAUROY.

La campagne est maintenant derrière nous, beaucoup de choses ont été dites à cette occasion, nous verrons dans les semaines, les mois et les années qui viendront, comment les choses qui ont été dites se traduiront dans les actes.

Parce que je suis Hellemmois je suis fier aujourd'hui d'être Lillois, parce que je suis Hellemmois et Lillois je suis très fier et très heureux de proposer au suffrage des Conseillers et des Conseillères Municipaux la candidature de celui qui a mené notre liste à la victoire, le 19 Mars dernier.

Il y est parvenu parce qu'il a fait de notre ville de Lille et d'Hellemmes ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une grande ville ayant la vocation de devenir une grande Métropole européenne.

Je suis sûr que nous partageons tous cette ambition et c'est la raison pour laquelle je propose à vos suffrages, mes chers collègues, la candidature de Pierre MAUROY.

Mme MERESSE - Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. TURK vous avez demandé la parole, je vous l'accorde bien volontiers.

M. TURK – Je veux simplement dire, au nom du Groupe d'Opposition, que la victoire de M. MAUROY est tout à fait incontestable ; nous reconnaissons donc la volonté des Lillois de renouveler l'équipe menée par M. MAUROY dans ses fonctions.

Bien entendu, nous n'avons pas l'intention de déposer une candidature car je crois que ce n'est pas conforme à la tradition.

Je pense que j'aurai l'occasion, au nom de ce Groupe, le 14 Avril prochain, d'exposer comment nous concevons notre rôle dans ce Conseil.

Deux mots résumant, je crois, notre présence : vigilance et tolérance.

Mme MERESSE – Merci.

Il n'y a pas d'autre candidature ?

Nous allons procéder au vote.

Je vous invite à remplir votre bulletin.

J'invite M. Fabien CAMUSET à se faire aider pour le dépouillement par Mme CHEBOUB et M. IFRI.

Vous avez des bulletins sur vos tables. Il faut les plier en quatre, s'il vous plaît, les huissiers vont passer parmi vous pour relever ces bulletins.

(Vote)

Je demande à Mme CHEBOUB et à M. IFRI de s'approcher.

Comptez les bulletins trouvés afin de voir s'il y en a bien 59, s'il vous plaît.

Il y a 59 bulletins trouvés dans l'urne.

Voici les résultats du scrutin :

Il y a 13 bulletins blancs et 46 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 24.

M. Pierre MAUROY a obtenu 46 voix.

M. MAUROY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de Lille.

(Applaudissements).

Le privilège de l'âge me vaut l'honneur et la joie de féliciter, au nom du Conseil Municipal, et en mon nom personnel, notre Maire Pierre MAUROY à nouveau réélu, je le fais de tout coeur et avec beaucoup d'émotion.

Monsieur le Maire, c'est après une campagne électorale que nous avons menée dans la dignité et avec ferveur, alors que vous conduisiez la liste de Rassemblement avec Pierre MAUROY «Gagnons l'an 2000», que vous avez, que nous avons obtenu un très net succès, et vous voilà redevenu, comme hier et avant-hier, Maire de tous les Lillois.

Faut-il vous présenter le nouveau Conseil Municipal ?

Il est rajeuni si on ne me compte pas, il est renouvelé dans toutes ses composantes. Le nombre de femmes est passé à 19 au lieu de 14, ce qui me réjouit personnellement.

De toute façon, un point commun anime tous les Conseillers ici présents : l'attachement à Lille et la volonté de travailler pour cette ville.

Vous êtes ambitieux et généreux, Monsieur le Maire, quand il s'agit de votre ville.

Si votre contrat pour Lille de 1983 vous l'avez bien tenu, avec ses 187 propositions, c'est peut-être parce qu'il était animé par une seule dynamique, la solidarité ; une ville solidaire où chaque citoyen trouve sa place, son emploi, son logement, ses loisirs, sa formation, la sécurité.

La décentralisation, oeuvre unique en France, vous l'avez voulue et menée à son terme, créant ainsi une démocratie de participation, une nouvelle citoyenneté.

L'avenir économique de Lille Européenne semble assuré avec le développement des infrastructures de communication : T.G.V., voie urbaine, ligne de métro, réseau câblé de vidéo-communication, et la réalisation prochaine du Centre International d'Affaires.

Un tel aménagement urbain doit faciliter la création d'entreprises, donc d'emplois.

Vous avez donné un nouveau souffle à l'Office des H.L.M. en engageant résolument une politique de concertation et en accélérant le processus de rénovation.

Votre souci est que chacun puisse vivre à Lille selon ses moyens.

Si vivre dans des tours et des barres est insupportable vous osez le dire en faisant implorer l'une d'elles.

Oui, l'habitat social harmonieux est votre préoccupation.

Cette politique sociale vous la conduisez avec votre équipe en direction des jeunes – la Ville de Lille est aujourd'hui la ville de France qui fournit le plus gros effort de formation des jeunes – mais aussi en direction des personnes âgées qui représentent 17 % de la population de la ville.

Votre ville vous l'avez voulue animée d'une vie culturelle riche, et vous lui en avez donné les moyens :

- un conservatoire de ville dont l'architecture fait l'admiration même des spécialistes ;
- un théâtre moderne équipé des dernières techniques scénographiques ;
- des musées où brillent des expositions prestigieuses ;
- une nouvelle bibliothèque ;
- un orchestre national ;
- un festival de niveau international.

Vous avez fait descendre l'art dans la rue comme en témoignent les fresques murales, les fontaines, jusqu'à ce fantastique anneau de Möbius mais vous avez aussi accroché vos cimaises dans l'Hôtel de Ville, faisant sortir les peintures des musées, et là vous avez encore fait oeuvre pédagogique. Quel plus beau symbole que cette maison du peuple toute tendue d'oeuvres contemporaines ! On retrouve là aussi votre esprit de solidarité dans cette volonté d'aider les créateurs et de faire partager ce plaisir à tous les Lillois.

Le piéton lillois est parfois perdu dans le labyrinthe des travaux témoignant d'une politique d'urbanisme moderne, soucieuse d'améliorer sans cesse l'environnement : rénovation de façades, de friches industrielles, de quartiers anciens.

Je m'aperçois que je me suis lancée avec enthousiasme dans un inventaire à la Prévert et que je n'arriverai pas à terminer.

Si ! j'ai trouvé ma chute ! Monsieur le Maire, au-delà de toutes ces activités et de ces réalisations que je viens de dénombrer, vous avez eu le souci constant de garder à notre ville une âme, l'âme des Lillois qui est tout à fait spécifique et qui s'est reconnue en vous.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire, ma présidence est terminée.

(M. le Maire prend place à la tribune sous les applaudissements de l'Assemblée.)

Monsieur le Maire – Madame la Présidente, chère Rachel, je vous remercie infiniment, pour la confiance que vous venez de me témoigner. En tant que Vice-Doyen d'âge vous avez remplacé aujourd'hui le Recteur DEBEYRE, souffrant, à qui je souhaite un prompt rétablissement.

Vous l'avez fait avec l'enthousiasme et la passion qui vous caractérisent et qui font de vous, en dépit de votre état civil qui nous est aujourd'hui révélé, une dame étonnamment jeune et dynamique.

Merci, chère Rachel, pour vos propos agréables. Sachez que je suis heureux de vous retrouver dans ce Conseil Municipal où vous avez déjà largement fait la preuve de votre dévouement et de votre grande compétence.

Merci à tous ceux qui en me réalisant au fauteuil de Maire, m'ont donné une très grande joie, la joie de conduire Lille, au cours de ce quatrième mandat, vers un avenir que je pressens exceptionnel.

Merci de me permettre ainsi de concrétiser tout ce que j'ai rêvé pour cette ville à laquelle je suis tellement attaché.

Je veux saluer M. Bernard DEROSIER, Député-Maire de la commune associée d'Hellemmes ; le saluer et le féliciter pour sa très brillante réélection.

A l'évidence, les résultats de l'élection du Conseil Consultatif, tout comme d'ailleurs le vote des Hellemmois pour l'élection du Conseil Municipal de Lille, montrent l'ampleur de l'adhésion de la population hellemmoise au principe de l'association. Le débat sur le sujet n'est, à l'évidence, plus de mise.

Je salue les 45 élus de ma liste, la richesse qu'apporte leur diversité. Je salue les socialistes, les communistes, les écologistes, les représentants du Mouvement des Radicaux de Gauche, du Mouvement des Rénovateurs et de l'Association des Démocrates.

Enfin, je salue les personnalités représentatives de la société lilloise qui nous font l'honneur d'apporter leurs compétences pour la gestion de la ville.

Evoquant les personnalités lilloises, je forme avec elles et l'ensemble du Conseil, des vœux de santé pour notre Doyen d'âge, le Recteur DEBEYRE, à qui j'adresse l'expression de notre respectueuse amitié.

Je salue les 13 élus de l'opposition municipale, et en particulier leur leader M. Alex TURK à qui je souhaite la bienvenue au sein de cette assemblée.

La présence de l'opposition au sein des Conseils Municipaux est l'une des réformes que j'ai mises en oeuvre en tant que Premier Ministre, et à laquelle je suis très attaché.

J'y suis attaché pour deux raisons :

- d'abord parce qu'il est normal que l'ensemble de la population soit représentée,
- ensuite parce qu'il est bon que des idées différentes puissent se confronter quant à la gestion de la commune.

Je souhaite que chacun joue pleinement son rôle et que le débat soit à la fois courtois et constructif.

Enfin, j'ai une pensée affectueuse pour le Maire Honoraire Augustin LAURENT.

J'adresse une parole d'amicale sympathie au Bâtonnier Jean LEVY qui est présent, élu en 1929 Conseiller Municipal de Lille. Et, je n'oublie pas, cher Jean, M. le Bâtonnier, je n'oublie pas que vous étiez ici même, sous le Beffroi, Secrétaire de séance, donc le plus jeune du Conseil Municipal, lorsqu'on a élu Roger SALENGRO, Maire de Lille.

Je n'oublie pas que vous étiez le Doyen d'âge lorsque moi-même, pour la première fois, j'ai été proclamé Maire de Lille. Je vous adresse l'expression de notre très amicale sympathie.

Et à toi, cher Marceau FRISON, je veux dire ma très fidèle amitié. Nous aurons l'occasion de dire combien tu as servi la ville comme Premier Adjoint Honoraire, mais je suis aujourd'hui très heureux de ta présence parmi nous.

Permettez-moi de saluer le plus jeune d'entre nous, M. Fabien CAMUSET, 23 ans.

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je me tourne maintenant vers M. le Secrétaire Général, et à travers lui vers le personnel, vers tous ceux qui, quels que soient leurs responsabilités et leurs grades, servent quotidiennement la Ville.

Ce nouveau mandat, décisif pour Lille, va exiger de nous tous beaucoup de travail, je sais pouvoir compter sur eux et sur vous, cher Augustin AUFFRAY car nous devons nous mettre rapidement au travail.

1993 c'est presque demain. Le 1er Janvier 1993, c'est l'ouverture des frontières intérieures de la Communauté économique européenne, qui interviendra quelques mois avant la mise en service du tunnel et des T.G.V. nord européens, prévue pour le mois de Mai.

La ville de Lille, son développement, dépendent de décisions qui doivent être prises rapidement.

Il nous faut d'abord terminer la négociation avec l'Etat et la Région sur la répartition du surcoût engendré par la Gare des T.G.V.

Il nous faut ensuite créer la ZAC et mettre en place la société d'économie mixte qui sera chargée de l'aménagement du quartier des affaires, du 11ème quartier de Lille.

Vous savez qu'après bien des péripéties le Président de la Communauté Urbaine a annoncé la création de la ZAC et accepté que la présidence de la SEM (c'est-à-dire la Société d'Economie Mixte) soit assurée par le Maire de Lille.

Il est indispensable que ces décisions entrent rapidement dans les faits pour que cette société d'économie mixte puisse confirmer le choix de l'architecte urbaniste et pour faire en sorte que nous soyons au rendez-vous de 1993.

Parallèlement à ces mesures d'ordre technique, il nous faut rapidement mettre en oeuvre notre programme en matière de développement économique.

Tandis que le quartier des affaires prendra corps nous devons avoir le souci permanent d'attirer des entreprises créatrices d'emplois, des entreprises tertiaires mais aussi des entreprises hautement technologiques.

La presse vient de se faire l'écho des dernières statistiques de l'INSEE ; le Nord reste la région la plus touchée. Les disparités entre les régions se creusent.

Au moment où les Nordistes relèvent la tête il reste beaucoup à faire dans la région, dans la métropole, et ici à Lille.

J'annoncerai tout à l'heure des dispositions particulières au niveau des délégations, et au prochain conseil je proposerai un dispositif nouveau, pour promouvoir le développement de la ville sur le plan économique.

Si Lille est aujourd'hui une ville tertiaire à 75 %, elle possède aussi des industries de pointe parfois méconnues des Lillois.

C'est ainsi que j'ai visité récemment à Lille Sud, la SEMO, une entreprise de micro-mécanique, très performante au niveau de la région, et même au plan national, et qui m'a fortement impressionné.

Notre ville, qui n'a pas l'espace suffisant pour accueillir de grandes usines, doit cultiver ce créneau de petites et moyennes entreprises spécialisées dans les industries de pointe.

Pour attirer des entreprises, une ville doit être attractive et le faire savoir.

Attractive, Lille l'est, et le sera encore davantage quand les projets de quartier seront achevés.

Le faire savoir, c'est amplifier notre politique de communication, c'est développer notre politique culturelle, et aussi nos relations internationales.

Politique de communication, relations internationales, deux sujets sur lesquels je vous ferai bientôt des propositions, de toute manière dans les prochains mois.

La deuxième grande orientation de notre programme est la solidarité. Une orientation qui, pour moi, a la même importance que la première – le développement économique – et qui va de pair avec le développement culturel.

Si je veux faire de Lille, avec vous, une ville plus prospère, si je veux aider à la création d'une plus grande richesse collective, c'est pour permettre à tous les Lillois, quel que soit leur âge, leur niveau de formation ou leur situation sociale, de vivre mieux dans cette ville qu'ils aiment.

La prospérité c'est la possibilité de faire mieux dans le domaine du cadre de vie.

C'est la possibilité de faire mieux pour le logement, pour l'aide sociale. C'est la possibilité de faire mieux sur le plan culturel.

Lille, je le dis constamment, doit rester la ville de tous les Lillois. Son développement doit s'effectuer sans exclusion, je dirai, bien au contraire avec tous les apports.

En matière sociale, la ville de Lille a toujours été un modèle. Parce que l'industrialisation a créé ici beaucoup de misère en son temps, elle a toujours fait plus et mieux pour les laissés-pour-compte du progrès.

Aujourd'hui la situation n'est bien sûr plus la même, les temps ont changé. Mais il existe – vous le savez – bien des situations de précarité qui exigent que nous maintenions nos efforts.

Des efforts financiers, mais aussi tout simplement des efforts d'imagination, d'organisation. Ainsi, je veux que Lille soit une ville exemplaire dans l'application du dispositif R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion).

Cette loi, dont les dispositions doivent beaucoup à la réflexion d'hommes comme Bernard DEROSIER, Bernard ROMAN, doit conduire à une réinsertion des jeunes et des adultes qui vivent une situation d'exclusion : exclusion par le chômage, par le manque de formation, par l'âge parfois lorsqu'il s'agit de personnes en fin de droit de plus de cinquante ans.

Depuis la tenue du carrefour de l'action sociale, quatre Commissions travaillent sur les différents paramètres de l'insertion sociale, Commissions constituées à l'initiative de la ville et qui regroupent tous les partenaires sociaux concernés.

Cette parfaite coordination permet une approche pointue des problèmes et une individualisation des solutions.

Les personnes en difficulté présentent des situations très différentes, c'est en les étudiant très précisément que l'on échafaudera les solutions les plus adaptées.

Et si Lille se distingue des autres villes c'est par sa capacité à mobiliser l'ensemble de ses partenaires ; c'est aussi par la priorité qu'elle donne à l'insertion par l'économique.

Notre politique sociale est tout le contraire d'une politique d'assistance. Qu'il s'agisse d'OSLO, ou de l'aide aux sans emplois, l'idée première est de responsabiliser les personnes en difficulté, de restaurer leur dignité. C'est l'objet de l'Association intermédiaire et des entreprises d'insertion.

J'ai décidé de créer une délégation spécialisée pour donner un élan à cette voie nouvelle : l'insertion, et, par conséquent, pour répondre d'une manière originale à ce fléau qu'est le chômage, le manque d'activité.

Je veux également dire un mot de notre action en faveur des jeunes :

De la Mission Locale d'abord qui fonctionne de façon remarquable, grâce à la compétence de ses animateurs. Je ne peux que vous inviter à aller voir sur place.

Je dirai aussi un mot de «Point Jeunes» qui constitue un cas unique en France. Grâce à un partenariat efficace avec le Parquet, j'en remercie le Procureur de la République, et avec une Association constituée en grande partie de bénévoles, nous avons réussi à créer un espace de liberté pour les jeunes fugueurs. Ils bénéficient d'une franchise judiciaire de 24 heures – le saviez-vous ? – ce qui laisse le temps aux animateurs de les écouter. C'est une formule efficace qui permet d'enrayer rapidement des crises d'adolescence dont les conséquences peuvent être graves.

Mes chers collègues, Lille se distingue souvent, et dans de nombreux domaines ; à nous, bien sûr, de le faire savoir.

Développement, solidarité, mais aussi, troisième axe du programme : qualité de la vie.

Il existe une large adhésion des Lillois en faveur de nos orientations économiques, je peux même dire de tous les Lillois puisqu'aucun candidat ne s'en est démarqué.

Ce consensus sur l'essentiel, l'emploi, le développement, la qualité de la vie, le positionnement de Lille pour l'avenir, est d'autant plus fort que les Lillois se sont davantage exprimés, au cours des dernières semaines, sur des préoccupations plus quotidiennes mais que je veux aussi prendre en compte avec vous.

Si nous sommes d'accord sur les idées générales de développement – et nous aurons l'occasion de le vérifier ensemble au cours des prochains mois et des prochaines années, par les premières décisions qui devront être prises en liaison avec la Communauté Urbaine de Lille – il est bien que durant ces dernières semaines on ait parlé comme on l'a fait de la vie quotidienne.

Les lettres que j'ai reçues parlaient de propreté, de circulation, d'entretien, toutes choses qui peuvent paraître mineures mais qui font les hauts et les bas de la vie de tous les jours.

Je souhaite qu'en ce début de mandat un effort particulier soit accompli en faveur des petits travaux et en faveur de la propreté.

J'interviendrai en outre auprès de la Communauté Urbaine pour qu'un effort particulier soit fait pour la réfection des trottoirs.

La qualité de la vie c'est aussi la démocratie locale. Lille a, en la matière, quelques longueurs d'avance sur les autres villes de France puisque son modèle de décentralisation n'a encore été imité par personne.

Je souhaite pourtant que nous allions plus loin encore. Je demande au Conseil Municipal de réfléchir à notre politique des quartiers et de présenter des propositions.

Nous pourrions arrêter un week-end de réflexion sur la politique du quartier avec le concours de tous, sur la base des orientations que proposeront les Commissions au Conseil Municipal.

Pour ma part, j'ai déjà pris une décision, dans la logique de celles qui ont été prises depuis plusieurs années : c'est de renforcer le poids des Conseillers délégués des quartiers et de les assimiler, dans la vie municipale, à des Adjoints. Ils porteront désormais, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, le titre de «Président Délégué du Conseil de quartier».

Je terminerai en évoquant une question pour moi essentielle, même si je ne peux la résoudre seul, et si nous ne pouvons la résoudre en Conseil Municipal, je veux parler de la coopération intercommunale.

L'ambition que je forme pour la ville de Lille s'inscrit naturellement dans le contexte du développement de l'ensemble de notre Métropole.

Grande Métropole Régionale qui s'affirme tous les jours davantage comme telle, l'agglomération lilloise doit s'affirmer demain comme une grande Métropole Européenne.

Ce sont les efforts convergents et complémentaires des 86 communes de la Communauté Urbaine de Lille qui nous permettront d'atteindre cet objectif.

Les élections municipales ont modifié la composition politique du Conseil Communautaire. Aujourd'hui les socialistes en constituent le premier Groupe. La Gauche y est-elle de peu majoritaire ? Ce n'est pas exactement la question d'aujourd'hui.

Ce que je souhaite pour Lille, pour cette Communauté Urbaine qui doit être confortée dans sa vocation d'outil au service du développement de la Métropole, c'est que nous nous mettions autour de la table : les Maires des grandes villes, bien sûr, mais aussi les représentants de tous les Groupes présents dans le Conseil de Communauté afin que personne ne se sente écarté de la dynamique à mettre en place.

Et cette dynamique concerne autant les grandes villes que les petites. Nous ne voulons pas d'une société à deux vitesses, et pas davantage d'une Métropole à deux vitesses.

Je souhaite la présence proportionnelle au Bureau de toutes les sensibilités politiques qui composent le Conseil.

Le souci que j'avais en proposant l'amendement qui permet désormais à l'opposition lilloise de siéger à nos côtés au Conseil de Communauté, préfigurait l'état d'esprit qui est le mien aujourd'hui.

Je souhaite, M. TURK, en m'adressant aux Conseillers Municipaux de l'opposition du Conseil Municipal de Lille, qu'au-delà de nos différences nous puissions, pour Lille, défendre ensemble les intérêts de notre ville à la Communauté Urbaine de Lille, dans cet esprit de coopération qui doit caractériser la vie du Conseil de Communauté.

L'affrontement, nous l'avons connu à l'occasion de ces élections municipales, c'est bien normal, c'est la grandeur et la richesse de notre démocratie que de savoir organiser de grands débats sur le plan communal, sur les plans départemental et régional.

Mais une fois installés les Conseils Municipaux, je crois qu'il est de notre responsabilité – c'est honorer la démocratie – de coopérer pour l'ensemble de nos villes et pour l'ensemble de la Métropole au Conseil de la Communauté Urbaine, laquelle n'est pas une collectivité territoriale mais un établissement public.

Cet état d'esprit de Lille, le même j'en suis persuadé que l'on retrouvera à Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, et pourquoi pas Lambersart, La Madeleine,

Marcq-en-Baroeul, et pourquoi pas Leers, Haubourdin, Seclin, cet état d'esprit - dis-je - s'il est celui de la Communauté Urbaine, alors, oui, la Métropole aura vraiment un avenir. Et alors, l'Europe pourra venir frapper à notre porte : nous serons tous présents au grand rendez-vous de notre avenir.

Vive Lille ! Vive la Métropole !

(Très vifs applaudissements).

Mes chers collègues, nous allons procéder maintenant à la désignation des adjoints.

Il vous appartient de déterminer le nombre des adjoints.

89/1 - Détermination du nombre des Adjoints au Maire.

Aux termes de l'article L 121-2 du Code des Communes, le nombre des membres du Conseil Municipal est fixé en fonction du chiffre de la population.

Par ailleurs, l'article L 122-2 dispose que les Conseils Municipaux déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le nombre maximum des Adjoints à désigner par notre assemblée communale s'élève donc à 17 ainsi qu'il ressort de l'arrêté de M. le Préfet de la Région du Nord/Pas-de-Calais, Préfet du Nord, en date du 22 Février 1989.

En raison du nombre et de la diversité des fonctions municipales dans notre ville, il apparaît opportun d'user au maximum des possibilités offertes par la loi.

Nous vous proposons, en conséquence, de fixer à 17 le nombre d'Adjoints au Maire.

Etes-vous d'accord sur cette proposition ?

Adopté

Je vous remercie.

Nous avons, par conséquent, à désigner 17 d'entre vous dans les fonctions d'Adjoints au Maire de Lille.

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 1er Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. Raymond VAILLANT.

Il n'y a plus d'autre candidature ?

Mesdames, Messieurs, chers collègues, veuillez préparer vos bulletins.

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

Je demande aux deux plus jeunes membres de l'assemblée de bien vouloir procéder au dépouillement avec le secrétaire de séance.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

M. VAILLANT ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 1er Adjoint.

Je vous félicite chaleureusement, cher Raymond VAILLANT, on sait tous, le travail que vous avez accompli dans cette Mairie, travail que vous allez poursuivre.

Je vous remets votre écharpe de 1er Adjoint.

(Applaudissements).

Je me fais l'interprète du Conseil Municipal et de l'assistance pour féliciter M. Raymond VAILLANT, 1er Adjoint de la ville.

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 2ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. Bernard ROMAN.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

M. ROMAN ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 2ème Adjoint.

Il a beaucoup apporté à la ville, je le félicite.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 3ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. Jean-Raymond DEGREVE.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

M. DEGREVE ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 3ème Adjoint.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 4ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. le Recteur Guy DEBEYRE qui, souffrant, ne peut participer à cette réunion du Conseil Municipal.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

M. Guy DEBEYRE ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 4ème Adjoint.

(Applaudissements).

Avec nos félicitations, nous lui adressons des vœux fervents de prompt rétablissement et de meilleure santé.

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 5ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. Claude CATESSON.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

M. CATESSON ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 5ème Adjoint.

J'adresse mes félicitations à M. Claude CATESSON.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 6ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. Dominique PLANCKE.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

M. PLANCKE ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 6ème Adjoint.

Je le félicite.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 7ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. Hector VIRON.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne : 59
- Bulletins blancs ou nuls : 13
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24

M. VIRON ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 7ème Adjoint.

Nous adressons nos félicitations à M. Hector VIRON.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 8ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. Pierre BERTRAND.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne : 59
- Bulletins blancs ou nuls : 13
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24

M. BERTRAND ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 8ème Adjoint.

Je félicite M. Pierre BERTRAND.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 9ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. Alain CACHEUX.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

M. Alain CACHEUX ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 9ème Adjoint.

Je le félicite chaleureusement.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 10ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. André FLORENCE.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

M. FLORENCE ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 10ème Adjoint.

M. FLORENCE, je vous félicite.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 11ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. Pierre WINDELS.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne : 59
- Bulletins blancs ou nuls : 13
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24

M. WINDELS ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 11ème Adjoint.

Je suis votre interprète pour le féliciter chaleureusement.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 12ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. André COLIN.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne : 59
- Bulletins blancs ou nuls : 19
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

M. COLIN ayant obtenu 40 suffrages est proclamé 12ème Adjoint.

Je le félicite très vivement.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 13ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de Mme Jacquie BUFFIN.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

Mme BUFFIN ayant obtenu 46 suffrages est proclamée 13ème Adjoint.

Je la félicite très chaleureusement.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 14ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de Mme Ariane CAPON.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

Mme CAPON ayant obtenu 46 suffrages est proclamée 14ème Adjoint.

Nous la félicitons chaleureusement.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 15ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. KANNER Patrick.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne : 59
- Bulletins blancs ou nuls : 13
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24

M. KANNER ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 15ème Adjoint.

M. Patrick KANNER est tout nouveau parmi nous ; c'est toujours émouvant de remettre une première écharpe à des jeunes élus. Je le félicite.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 16ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. Daniel ROUGERIE.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

M. ROUGERIE ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 16ème Adjoint.

Je le félicite.

(Applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 17ème Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de M. Paul BESSON.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Le scrutin est clos.

- Bulletins trouvés dans l'urne	: 59
- Bulletins blancs ou nuls	: 13
- Suffrages exprimés	: 46
- Majorité absolue	: 24

M. BESSON ayant obtenu 46 suffrages est proclamé 17ème Adjoint.

Nous le félicitons.

(Applaudissements).

Mesdames, Messieurs mes chers collègues, pour que le Conseil Municipal puisse fonctionner normalement, il est indispensable qu'auprès du Maire et des Adjointes siège le Secrétaire du Conseil Municipal, ainsi vont nos habitudes.

Si vous le souhaitez, nous pouvons procéder à l'élection avec bulletins, mais si personne ne le demande nous pourrions voter à mains levées ; je propose la candidature de Mme Monique BOUCHEZ.

(Applaudissements).

Que ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main.

Pour : Les membres de la majorité

Avis contraire : Néant

Abstention : Le Groupe de l'opposition.

Mme Monique BOUCHEZ est désignée comme Secrétaire du Conseil Municipal.

(Applaudissements).

Le Conseil de Municipalité comprendra par conséquent le Maire, les 17 Adjointes que vous avez désignées, Mme Monique BOUCHEZ, Secrétaire du Conseil Municipal et bien entendu le Maire délégué de la commune Associée d'Hellemmes.

Je vais vous donner lecture des délégations que je décide ce jour d'accorder aux Adjointes que vous avez désignées :

- Pour M. Raymond VAILLANT, Premier Adjoint : finances, personnel, adjudications, appels d'offres, coordination des jumelages.
- Pour M. Bernard ROMAN, 2ème Adjoint : action et développement économiques, relations avec les collectivités publiques, développement social des quartiers.
- Pour M. Jean-Raymond DEGREVE, 3ème Adjoint : santé, médecine scolaire, vaccination, pouponnière et crèches.
- Pour le Recteur Guy DEBEYRE, 4ème Adjoint : décentralisation, administration générale, médiation et contentieux, affaires militaires.
- Pour M. Claude CATESSON, 5ème Adjoint : affaires européennes.
- Pour M. Dominique PLANCKE, 6ème Adjoint : environnement, espaces verts.
- Pour M. Hector VIRON, 7ème Adjoint : propreté, salubrité, hygiène publique.
- Pour M. Pierre BERTRAND, 8ème Adjoint : circulation-stationnement, occupation du domaine public, police municipale, prévention.
- Pour M. Alain CACHEUX, 9ème Adjoint : urbanisme, habitat, action foncière.
- Pour M. André FLORENCE, 10ème Adjoint : emploi, formation professionnelle et permanente.
- Pour M. Pierre WINDELS, 11ème Adjoint : travaux, patrimoine municipal, éclairage public.
- Pour M. André COLIN, 12ème Adjoint : sécurité sur la voie publique, sécurité des immeubles, accessibilité aux handicapés.

- Pour Mme Jacquie BUFFIN, 13ème Adjoint : action et développement culturels, festival de Lille.

- Pour Mme Ariane CAPON, 14ème Adjoint : éducation, enseignement du premier degré, caisse des écoles.

- Pour M. Patrick KANNER, 15ème Adjoint : action sociale, C.C.A.S., logement social.

- Pour M. Daniel ROUGERIE, 16ème Adjoint : animation des quartiers.

- Pour M. Paul BESSON, 17ème Adjoint : sports, O.M.S., S.A.E.M.S. du LOSC.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, la prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le 14 Avril : lors de cette réunion les groupes politiques feront leurs déclarations politiques, et un débat pourra être ouvert.

Nous aurons ensuite des commissions à former, puis nous aurons à procéder à d'autres délégations, en particulier la participation des membres du Conseil Municipal à de nombreux organismes, associations.

Mais aujourd'hui, pour montrer l'importance que j'attache aux Conseils de Quartiers, conformément à notre tradition et aux règles que nous avons établies lors des mandats, je voudrais donner mes délégations aux Conseillers Municipaux, ou Adjointes qui seront les Présidents Délégués des Conseils de quartiers, selon la nouvelle appellation que, je vous ai proposée.

- Pour le quartier du Centre, Mme Monique BOUCHEZ, président délégué.

(Applaudissements)

- Pour le quartier de Moulins : M. Alexandre PAUWELS

(Applaudissements)

- Pour le quartier de Wazemmes : Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

(Applaudissements)

- Pour le Vieux-Lille : M. Christian BURIE.

(Applaudissements)

- Pour Vauban-Esquermes : M. Pierre de SAINTIGNON.

(Applaudissements)

— Pour Fives : M. Jean-Louis FREMAUX.

(Applaudissements)

— Pour le Sud : M. Jean-Claude SABRE.

(Applaudissements)

— Pour le Faubourg de Béthune : M. Pierre BERTRAND.

(Applaudissements)

— Pour les Bois-Blancs : Mme Jeannine ESCANDE.

(Applaudissements)

— Pour Saint-Maurice Pellevoisin : M. Jacques DEBIEVE.

(Applaudissements)

Des dispositions particulières seront prises pour que ces Présidents Délégués soient associés au travail du Conseil de Municipalité dans des conditions que nous préciserons lors de nos prochaines réunions.

Il est de tradition à Lille que des Conseillers Municipaux aient délégation du Maire. Je m'en suis déjà entretenu avec certains d'entre vous ; ces délégations seront confirmées et annoncées avant la réunion du Conseil Municipal du 14 Avril prochain.

Je voudrais aujourd'hui m'en tenir aux délégations indispensables pour assurer la continuité du service.

Ainsi, je donne la délégation aux mandats et titres de recettes, documents comptables, à Mmes Rachel MERESSE et Jeannine ESCANDE.

De même, je donne la délégation à l'Etat Civil et aux personnes âgées à Mme Godeleine PETIT.

(Applaudissements).

J'ajoute «personnes âgées» pour donner la totalité de sa délégation, mais si aujourd'hui je donne à Mme Godeleine PETIT la délégation à l'Etat Civil c'est qu'il y a des mariages dès demain matin. On sait avec quel dévouement, avec quelle compétence et délicatesse Mme Godeleine PETIT accomplit ces formalités qui ne sont pas faciles, mais qui sont bien faites ici à Lille. Je la remercie pour la qualité et la cordialité de ses célébrations, remarquables compte tenu du nombre de mariages et des servitudes que cela entraîne nécessairement pour l'officier d'état civil.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je vais vous demander maintenant, conformément à la règle, et après consultation des membres de l'Opposition, de m'accorder un certain nombre de délégations à remplir, c'est une formalité.

89/2 – Procédure des arrêtés «Décisions du Maire» suivant les articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes – Délégation accordée au Maire.

Dans son article L. 122-20, le Code des Communes dispose que «le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou en partie pour la durée de son mandat d'un certain nombre d'attributions qui relèvent de l'assemblée communale».

Selon l'article L. 122-21 du Code, «le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui est confiée. Celles-ci sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets. L'assemblée communale peut mettre fin, à tout moment, à la délégation».

Cette procédure permet une accélération certaine dans l'instruction des affaires. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la délégation au Maire pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être règlementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurances ;
- exercice, au nom de la commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille .
- engagement, au nom de la commune de toutes actions en justice ou défense de la commune dans toutes les actions intentées contre elle».

Nous vous proposons également d'étendre cette délégation au Premier Adjoint, en cas d'empêchement du Maire, conformément aux dispositions des 2ème et 3ème alinéas de l'article L. 122-21 du Code des Communes.

Que ceux qui sont d'accord avec cette proposition le manifestent en levant la main?

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Merci de l'adopter à l'unanimité.

Mes chers collègues, j'ai à vous soumettre – et nous terminerons ainsi nos travaux – un dernier projet de délibération :

89/3 – Fonctions municipales – Honorariat – Voeu

Au terme du mandat 1983–1989, certains membres du Conseil Municipal ont pris la décision de ne plus solliciter le renouvellement de leur charge.

L'article L. 122–18 du Code des Communes dispose que «l'Honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens Maires et Adjointes qui ont exercé les fonctions municipales pendant au moins 24 ans dans la même commune».

Trois de nos collègues qui ne se sont pas représentés répondent aux conditions d'obtention de cette distinction :

M. Marceau FRISON, présent parmi nous (applaudissements) élu Conseiller Municipal en 1965, Adjoint au Maire depuis 1965, puis Premier Adjoint en 1973, s'est vu confier depuis 1984 la charge de représentant personnel du Maire. Nous le proposons pour l'Honorariat, Premier Adjoint Honoraire.

(Applaudissements)

M. Gérard THIEFFRY compte également 24 années consécutives de mandat municipal depuis 1965, et était Adjoint au Maire depuis 1971.

Enfin, M. Pierre DASSONVILLE qui compte lui aussi 24 années de fonctions municipales consécutives était Adjoint au Maire depuis 1977.

Ces élus municipaux, en ayant le souci constant des intérêts des Lillois et des Lilloises, ont administré, avec toutes les qualités, la grande compétence et l'expérience que nous leur reconnaissons, notre ville à l'essor et au rayonnement de laquelle ils ont grandement contribué.

Nous vous faisons savoir notre intention de proposer à M. le Préfet que l'Honorariat soit conféré à MM. FRISON, THIEFFRY et DASSONVILLE.

(Vifs applaudissements)

Pour ma part, je veux remercier, M. Marceau FRISON de la qualité des rapports personnels que j'ai eus avec lui dans l'exercice de nos mandats respectifs.

Nous sommes montés à peu près des mêmes villages du Sud de ce Département, nous nous sommes retrouvés ici, Lillois à Lille, et je dois dire que j'ai travaillé avec lui dans une harmonie et une fidélité que je veux ici souligner en lui disant ma grande sympathie et mon amitié très fidèle.

Bien entendu, lorsque le Préfet nous aura accordé cet Honorariat, puisque c'est lui qui doit prendre la décision, nous nous retrouverons pour honorer Messieurs, FRISON, THIEFFRY et DASSONVILLE.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Ainsi se termine cette séance solennelle du Conseil Municipal. Dans un instant, nous allons prendre le vin d'honneur avec les Lillois et Lilloises que je salue, qui nous ont fait l'amitié de participer à cette séance d'installation du Conseil Municipal de Lille.

Ensuite, nous descendrons devant l'Hôtel de Ville pour prendre la photographie traditionnelle.

Puis, nous nous rendrons ensemble (plusieurs cars nous attendent) au Monument aux Morts. Auparavant nous irons nous incliner devant le Monument aux anciens Maires de Lille qui se trouve juste au pied de l'Hôtel de Ville.

C'est un geste symbolique que de saluer les anciens Maires de Lille. Mais je veux aussi avoir une pensée pour le Premier Maire de Lille, Louis VANOENACKER, nommé en 1790, (année qui a suivi la Révolution).

Vous me permettrez également d'associer à cette réunion exceptionnelle celui qui a été le deuxième Maire de Lille, le Maire ANDRE, bien connu, et qui avait défendu Lille, comme vous le savez, en 1792. Il y a d'ailleurs une colonne qui symbolise le siège de Lille de 1792, colonne qui est bien entendu sur la Grand-Place de Lille, elle n'y est plus exactement maintenant mais elle y reviendra dans toute sa splendeur.

Puis, le geste que nous allons faire en nous rendant ensemble au Monument aux Morts c'est d'honorer tous les héros de Lille, tous ceux qui sont morts pour la Patrie et tous ceux qui ont honoré à la fois notre pays et notre ville.

Vous me permettez, en vous saluant encore, Lilloises et Lillois présents, de remercier la Presse qui est toujours là pour rendre compte de nos réunions du Conseil, et présente, bien sûr, à cette première manifestation du nouveau Conseil Municipal. Je salue autant tous les journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision, que les agents de communication qui publient nos décisions, et font connaître nos idées.

Nous allons lever la séance après avoir écouté notre hymne national.

(La séance est levée à 20 heures).